

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 24 DECEMBRE 1842.

Projet de Loi contenant les Budgets du département des Finances, des Non-Valenrs, Remboursements et Péages, et des Dépenses pour Ordre, pour l'exercice 1843.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut:

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les Budgets du Département des Finances, des non-valeurs, remboursements et péages, et des dépenses pour ordre, pour l'exercice 1843, sont fixés :

Le Budget du Département des Finances, à la somme de onze millions trois cent quatre-vingt mille, cent quatre-vingt-un francs, vingt-cinq centimes (fr. 11,580,181-25) ;

Le Budget des non-valeurs, remboursements et péages, à la somme de un million sept cent quatre-vingt-huit mille francs (1,788,000 ») ;

Le Budget des dépenses pour ordre, à la somme de treize millions cinq cent trente-deux mille deux cent vingt-cinq francs (fr. 13,532,225 »).

Le tout conformément aux tableaux ci-annexés.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le premier janvier 1843.

Bruxelles, le 24 décembre 1842.

Le Président de la Chambre des Représentants,

(Signé) RAIKEM.

Les Secrétaires,
(Signés) DE RENESSE.
SCHEYVEN.

TABLEAU DU BUDGET DU DÉPARTEMENT DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1843.

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORD	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	} 700,600 »
2	Id. des fonctionnaires et employés.	436,400	» 16,000	
3	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs	8,000	»	
4	Matériel	40,000	»	
5	Service de la monnaie	7,200	»	
6	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage.	30,000	»	
7	Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	117,000	»	
8	Frais de rédaction et de publication de documents statistiques	25,000	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.				
1	Traitement des directeurs	86,550	»	} 306,550 »
2	Caisse générale de l'État	220,000	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES, DE LA GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT ET DES POIDS ET MESURES.				
1	Traitements des employés du service sédentaire.	863,400	»	} 8,607,980 »
2	Remises et indemnités des comptables.	1,710,000	»	
3	Traitements et indemnités des employés du service actif	4,978,500	»	
4	Traitements des employés de la garantie	43,860	»	
5	Id. des vérificateurs des poids et mesures.	52,100	»	
6	Id. des avocats de l'administration	35,670	»	
7	Frais de bureau et de tournées	186,650	»	
8	Indemnités	241,800	»	
9	Matériel	140,000	»	
10	Crédits pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg.	»	300,000	
11	Indemnités pour transcription de mutation, etc., dans les bureaux de la conservation au chef-lieu des sept provinces entièrement cadastrées.	25,000	»	
12	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, entretien des bâtiments, etc	31,000	»	
A REPORTER.. . . fr.		9,299,130	» 316,000	9,615,130 »

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES.		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORD.	
	REPORT. . .	9,299,130	» 316,000	» 9,615,130
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.			
1	Traitement et indemnités du personnel de l'enregistrement	356,290	» »	} 1,742,051 25
2	Traitement et indemnités du personnel du timbre.	51,200	» »	
3	Traitement et indemnités du personnel du domaine.	55,400	» »	
4	Traitement et indemnités du personnel forestier.	225,000	» »	
5	Remises des receveurs.—Frais de perception.	848,861 25	» »	
6	— des greffiers	41,000	» »	
7	Frais de bureau des directeurs.	20,000	» »	
8	Matériel	28,000	» »	
9	Frais de poursuites et d'instances	55,000	» »	
10	Dépenses du domaine.	61,300	» »	
	CHAPITRE V.			
Uniq.	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	5,000	» »	5,000 »
	CHAPITRE VI.			
1	Dépenses imprévues	14,000	» »	} 18,000 »
2	Travail extraordinaire.	4,000	» »	
	TOTAUX. . . . Fr.	1,788,000	» 316,000	» 11,380,181 25

**TABLEAU DU BUDGET DES NON-VALEURS,
REMBOURSEMENTS ET PÉAGES,
POUR L'EXERCICE 1843.**

NOMBRE DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORD.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-valeurs sur le foncier	300,000	»	} 796,000 »
2	— sur l'impôt personnel.	370,000	»	
3	— sur les patentes.	80,000	»	
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité.	30,000	»	
5	Non-valeurs sur les redevances des mines. . .	16,000	»	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
1	Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés.	30,000	»	} 342,000 »
2	Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc. . . .	200,000	»	
3	Remboursements des postes aux offices étrangers.	100,000	»	
4	Attributions d'amendes forestières.	12,000	»	
5	Déficit de comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire	»	»	
CHAPITRE III.				
PÉAGES.				
Uniq.	Remboursement du péage sur l'Escaut.	650,000	»	650,000 »
	TOTAUX. . . . Fr.	1,788,000	»	1,788,000 »

TABLEAU DU BUDGET DES DÉPENSES POUR ORDRE
POUR L'EXERCICE 1843.

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.			
1	Remboursement de cautionnements versés en numéraire sous le Gouvernement précédent.	(Mémoire.)	
2	Remboursement de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor public de Belgique, par des comptables de l'État, des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés aux bureaux de station de l'administration du chemin de fer, etc., pour garantie de leur gestion.	300,000	
3	Remboursement de cautionnements fournis par des contribuables, pour garantie du paiement de leurs redevabilités en matière de douanes, d'accises, etc. Le chiffre indiqué à ces deux derniers articles n'est point limitatif; il pourra s'élever, le cas échéant, dans la proportion des recettes effectuées du chef de ces cautionnements.	200,000	1,472,000
4	Remboursement des fonds perçus au profit des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	178,000	
5	Remboursement des fonds versés au profit de la commission des secours.	80,000	
6	Remboursement des fonds versés au profit de la masse d'habillement et d'équipement de la douane.	212,000	
7	Produit des droits perçus pour les actes des commissariats maritimes.	30,000	
8	Attributions au paiement des pensions, des retenues versées au profit de la caisse de retraite.	472,000	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE,			
DOUANES ET ACCISES.			
1	Réimposition sur la contribution foncière	725	
2	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions.	120,000	
3	Frais d'expertise de la contribution personnelle.	30,000	
4	Frais d'ouverture d'entrepôts.	14,000	
5	Remboursement de fonds recouverts pour les provinces.	6,734,000	9,192,225
6	Id. id. pour les communes.	1,950,000	
7	Id. de la taxe provinciale sur les chiens.	200,000	
8	Id. id. sur le bétail.	125,000	
9	Id. des 4 et 5 p. c. perçus au profit des villes de Liège et de Verviers pour pillages.	18,500	
A REPORTER.			10,664,225

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	REPORT. . . fr.	»	10,664,225
	CHAPITRE III.		
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.		
	FONDS DES TIERS.		
1	Amendes diverses et autres recettes sous la réduction de 5 p. c. de frais de régie.	100,000	} 2,868,000
2	Amendes de consignations et autres recettes non assujé- ties aux frais de régie.	100,000	
3	Remboursement du recouvrement des revenus pour compte des provinces.	666,000	
4	Remboursement des recettes provenant de la valeur des produits de la fabrication d'armes de guerre pour l'é- tranger.	500,000	
	CONSIGNATIONS.		
5	Remboursement de Consignations diverses (Loi du 26 ni- vôse an XIII).	1,500,000	} 2,000
6	Remboursement de consignations à titre de dépôt.	2,000	
	TOTAL DES DÉPENSES POUR ORDRE. . .	»	13,532,225